

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication JOHN DEERE	Type 9 5 2	Fiche d'homologation N° CH 5447 26
---	-------------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur JOHN DEERE WERKE, Zweibrücken (D)
 Identification "952" sur la plaquette du constructeur "Z" derrière le No du châssis
"CH 5447 26" sur la plaquette de l'importateur
 Plaquette constr. à droite, à l'avant latéralement sur la plateforme; plaquette de l'importateur au même endroit
 N° du châssis à droite, latéralement sur la tôle, derrière la roue avant
 Ident. du moteur "4239 TZ 01" à droite, latéralement sur le bloc, plaquette
 Importateur princ. MATRA ZOLLIKOFEN, Landmaschinen & Traktoren, Bernstrasse 160, 7052 Zollikofen
 Véhicule homologué 012 262 Z Signes fixes dans code du type 952 / Z

Chassis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique, sur roues AR
 Transmission mécanique non synchronisée avec variateur
 Nombre de vitesses 3 Entraînement sur les roues AV
 Frein de service hydraulique, à disques, sur les arbres d'entraînement
resp. sur les roues avant,
frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
 Frein auxiliaire mécanique, à ruban, sur l'arbre de la boîte c.v.
resp. sur les roues avant
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. -

Moteur
 Marque JOHN DEERE Type 4239 TZ 01
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D (turbo) Position au centre
 Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4
 Alésage 106,5 Course 110
 Cylindrée 3904 CV-impôt 19,88
 Puissance en CV 62,5 kW CV/t/min 2500
(85 DIN)
 Bruit à proximité 90 dB/A à t/min 2600
1 = 600x Ø 150 mm
 Silencieux -
 Mesure des gaz Bacharach = 3,5 / Bosch noircissement
 Déparasitage (2,7 à 4,5 %)

Carrosserie moissonneuse-batteuse
 Nombre de portes - Indic. vit. -
 Ceintures sécurité - Rétroviseur 2/de chaque côté
 Cale 1/400x230x300 mm Attelage -
 Antivol -
 Nombre de places 1 av. - centre - ar. -
 Dimensions int. ext.
 Longueur - 8700 Empattements 3750
 Largeur - 3500
 Hauteur - 3700 Voie av 2040 ar 1720
 Porte à faux int. Voies av - ar -
av - 3150 ar -
ar - 1800 Braquage g 11700 d 11700
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 2550

Poids
 avant 4300 arrière 1100 total 5400
 Poids à vide
 Charge utile
 Poids total
 Garantie fabr. 5400 2000 6500
 Dimens. pneus 18.4/15-26 7.50 - 16 (Variantes
 Ply / bar 8 / 1,5 6 / 2,25 voir
 Charge 5570 1490 remarques)
 pour V max 20 30

Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 19,6 km/t
 Vitesse maximale testée 20 km/t
 à 2600 t/min au moteur

Equipement	
Feux de route	HELLA K 21073 §)
Feux de croisement	A (E)
Feux de position	WRC CH 1 0133 01
Feux rouges	
Feux stop	
Clignoteurs	av lat. = HS+CH 1 0809 04 §) ar voir feux rouges
Catadioptrés	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av 1/feu orange BOSCH CH 1 0880 01/02 ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA 002 952 / e1 20011 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (vhc. spécial)*)		
Marque et type	JOHNE DEERE 9 5 2		
Homologation N°	CH	5447 26	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total	1	avant
Poids à vide	5400	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,88
Poids total	5400	Cylindrée	3904

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Seuls peuvent être immatriculés sur la base de la présente fiche d'homologation, les véhicules équipés d'une plaquette de l'importateur.

x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 20 km/h, M3, 1A -- = 83 dB/A.

* Véhicule spécial : largeur 3500 mm.

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la hauteur et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: de chaque côté de la table de coupe et à l'arrière du véhicule;
- 138 - protection : 2 poutres marquées jaune/noir devant le rabatteur;
- 139 - doivent être démontés : les diviseurs;
- 141 - doit être assurée : la table de coupe en position de circulation;
 - la cheminée de vidange doit être repliée et assurée;
 - le réservoir à grains doit être vidé;
 - les supports des feux à l'arrière (marqués jaune/noir) doivent être déployés.

12
Zollikofen, 8.5.78
Lieu et date de l'homologation